



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
3 juin 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 21 de l'ordre du jour
**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Conseil économique et social
Session de fond de 2003
30 juin-25 juillet 2003
Points 5, 10, 13 et 14 de l'ordre du jour
provisoire*
**Assistance économique spéciale,
aide humanitaire et secours en cas
de catastrophe; coopération régionale;
questions relatives à l'économie
et à l'environnement et questions sociales;
et questions relatives aux droits
de l'homme**

Lettre datée du 28 mai 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte issu de la XVIIe Conférence interaméricaine, intitulée « Équité en matière de santé, la voie du développement », organisée sous les auspices de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Gouvernement chilien, qui s'est tenue à Santiago (Chili) du 23 au 26 avril 2003. La résolution ci-jointe contient l'Engagement de Santiago et les Directives pour l'élaboration du Plan d'action de la XVIIe Conférence interaméricaine (voir annexe).

En ma qualité de représentant du pays hôte et au nom des organisateurs de la Conférence, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 21 de son ordre du jour, et du Conseil économique et social, au titre des points 5, 10, 13 et 14 de son ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Juan Gabriel Valdés

* E/2003/100.



[Original: anglais et espagnol]

**Annexe à la lettre datée du 28 mai 2003, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**XVIIe Conférence interaméricaine de la Croix-Rouge
Santiago (Chili), 23-26 avril 2003**

Résolution

**Engagement de Santiago et Directives pour l'élaboration
du Plan d'action de la XVIIe Conférence interaméricaine**

La XVIIe Conférence interaméricaine, tenue à Santiago (Chili) du 23 au 26 avril, sur le thème « Équité en matière de santé, la voie du développement »,

Rappelant la Déclaration de Saint-Domingue adoptée à la XVIe Conférence interaméricaine,

Ayant à l'esprit le Plan d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes,

Confirmant son attachement à la Stratégie 2010, à la Stratégie pour le Mouvement et au Plan d'Action de la Conférence internationale,

La Conférence

Se déclare profondément préoccupée par les effets des conflits armés sur la vie, la santé et la sécurité des civils et demande que tous les intéressés respectent strictement les Conventions de Genève, les Protocoles qui s'y rapportent et les principes du droit international humanitaire;

Et

Demande aussi à tous les gouvernements de prendre des mesures pour garantir la sécurité de tous les agents des organismes humanitaires dans les zones de conflit armé et pour réduire des inégalités de plus en plus marquées;

La Conférence

Réaffirme que les principes du Mouvement de la Croix-Rouge représentent des valeurs importantes pour la préservation de la vie et de la dignité humaines;

Prend note avec satisfaction du rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes, des travaux des séminaires organisés en parallèle, des travaux des groupes de travail sur la santé et les catastrophes et des documents d'information, reconnaît qu'ensemble, ils ont contribué à son succès et recommande qu'ils soient pris en compte dans le Plan d'action de la XVIIe Conférence interaméricaine;

En outre, la Conférence :

- a) *Adopte* l'Engagement de Santiago qui figure à l'annexe 1;

b) *Adopte* les directives générales pour l'élaboration du Plan d'action de la XVIIe Conférence interaméricaine qui figurent à l'annexe 2 et prie le CORI d'achever l'élaboration du Plan dans les trois mois;

c) *Encourage* les membres à prendre des mesures conformes à l'esprit de l'Engagement de Santiago et au futur Plan d'action;

d) *Exhorte* les membres de la Conférence interaméricaine à faire rapport, par l'intermédiaire du Comité régional interaméricain (CORI), sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action de la XVIIe Conférence interaméricaine;

e) *Félicite* la Croix-Rouge chilienne, ainsi que ses dirigeants et ses volontaires, à l'occasion de son centenaire, et les remercie pour leur chaleureuse hospitalité, et pour l'excellente organisation de la Conférence.

Annexe 1 : Engagement de Santiago

Annexe 2 : Directives pour l'élaboration du Plan d'action de la XVIIe Conférence interaméricaine

Engagement de Santiago

Les sociétés nationales de la Croix-Rouge des Amériques, réunies à Santiago (Chili) en avril 2003, en vue d'arrêter leurs priorités futures, considèrent qu'il est urgent de remédier à la vulnérabilité croissante de la région due à la pauvreté, aux catastrophes et aux inégalités en matière de santé.

Santé

Les indicateurs relatifs à la santé en Amérique latine se sont dans l'ensemble améliorés, mais des disparités de plus en plus marquées existent entre les différents pays de la région et entre différents groupes au sein d'un même pays. Les indicateurs montrent clairement que l'écart ne cesse de s'accroître, sur le plan de la santé, entre les riches et les pauvres et entre les sociétés dans lesquelles les revenus sont plus ou moins bien répartis. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les femmes, les enfants, les personnes âgées, les handicapés et les populations géographiquement isolées.

Face à ces défis humanitaires, les sociétés nationales de la Croix-Rouge s'engagent à :

1. Élaborer des stratégies et des programmes nationaux recensant les inégalités dans le domaine de la santé.
2. Veiller à une meilleure synergie entre les différents programmes relatifs à la santé et programmes de préparation aux catastrophes établis au niveau des collectivités et favoriser le développement des institutions.
3. Renforcer quatre domaines dans lesquels l'action a le plus de chance de contribuer à des progrès en matière de santé publique et dans lesquels les sociétés nationales peuvent unifier leurs activités. Ces quatre domaines sont les suivants :
 - a) Mobilisation sociale. Information des collectivités et promotion des dons de sang volontaires non rémunérés.
 - b) Santé des femmes et des enfants. L'action dans ce domaine doit permettre d'éliminer les inégalités entre les sexes. En outre, nous nous engageons à développer et à mettre en oeuvre la Stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant au niveau des collectivités.
 - c) VIH/sida. Les interventions auront pour but de mettre en échec la stigmatisation et la discrimination, de garantir l'accès aux médicaments, d'éviter de nouvelles contaminations et de lancer des programmes de soins à domicile et dans la communauté, en fonction des besoins.
 - d) Santé publique dans les situations d'urgence. Des plans d'intervention seront mis au point pour les situations de catastrophe naturelle, d'urgence écologique, d'apparition ou de réapparition de maladies et de conflit armé et de violence, notamment dans les domaines de l'hygiène, de l'eau et de l'assainissement, de la nutrition, de la santé psychosociale et de l'hébergement provisoire.

4. Faire passer un message de tolérance et de non-violence et promouvoir la non-discrimination. Nous exhorterons nos gouvernements à garantir le respect des droits fondamentaux de tous ceux qui vivent dans notre région, sans exception.

5. Aider à atténuer les difficultés que rencontrent les migrants et les déplacés et affirmer que chacun doit pouvoir jouir de certains droits fondamentaux, notamment le droit à la santé.

Catastrophes

Ces 10 dernières années, des catastrophes naturelles de grande ampleur, souvent liées à des changements climatiques, ont fortement ralenti le développement des pays les plus pauvres des Amériques. À ces événements viennent s'ajouter des catastrophes quotidiennes, « invisibles », qui sont le fait de l'homme, en particulier la violence armée; ensemble, elles entraînent des pertes bien plus importantes que les sinistres « visibles ».

Face à ces défis humanitaires et institutionnels, les sociétés nationales de la Croix-Rouge s'engagent à :

6. Consolider et développer les systèmes de gestion intégrée des catastrophes en renforçant les mécanismes de planification et en élaborant des normes et des procédures appropriées.

7. Renforcer, étendre, développer et mettre à jour les programmes d'information sur la préparation des collectivités en cas de catastrophe, grâce à des activités intégrées devant avoir un impact accru au niveau des collectivités.

8. Renforcer les organisations locales et les antennes de la Croix-Rouge dans tous les pays où il existe une société nationale, grâce à l'élaboration de plans antisinistre et à la planification des moyens à mettre en oeuvre en cas de catastrophe, en coordination avec les organismes publics compétents.

9. Prévoir des mesures de relèvement, de reconstruction et de développement dès la première phase d'intervention après une catastrophe, sur la base d'analyses des points vulnérables et des risques. Ces mesures doivent avoir pour objectif principal de promouvoir le développement des collectivités frappées par des catastrophes, plutôt que de rétablir la situation d'avant la catastrophe.

10. Aider nos gouvernements respectifs à mieux comprendre la législation nationale et internationale relative aux catastrophes et les encourager à la respecter, en vue d'une meilleure prévention, d'une meilleure planification des mesures à prendre en cas de catastrophe et d'interventions plus efficaces en cas de catastrophe.

Moyens

Afin d'atteindre nos objectifs en matière de santé et de gestion des catastrophes, nous devons nous doter de moyens supplémentaires. À cette fin, les sociétés nationales des Amériques s'engagent à :

11. Renforcer les réseaux de bénévoles afin de pouvoir mener à bien des programmes à grande échelle grâce à la mise en place de systèmes efficaces de gestion des bénévoles.

12. Veiller à ce que tous les groupes de la société, reflétant la diversité des collectivités, soient représentés au sein de notre organisation, en mettant surtout l'accent sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes.

13. Reconnaître le droit qu'ont les jeunes de participer concrètement à la vie de la société civile et offrir l'espace nécessaire à leur participation à la prise des décisions au sein du Mouvement. Mettre en oeuvre des stratégies et des programmes concernant les jeunes, compte tenu de leur vulnérabilité particulière et de l'ampleur, de l'importance, de la complexité et de l'urgence des problèmes liés à la violence juvénile.

14. Améliorer la communication interne et externe, ainsi que la diffusion du droit international humanitaire.

15. Resserrer les liens entre la Croix-Rouge, les organisations de personnes séropositives ou atteintes du sida, les ministères de la santé et le secteur des entreprises.

16. Mobiliser des ressources et créer des partenariats avec les secteurs public et privé dans le cadre d'une stratégie globale devant permettre à l'organisation de continuer à fonctionner à long terme.

Nous nous engageons à mettre en oeuvre le Plan d'action en étant bien conscients que cela demandera des efforts particuliers aux niveaux national et international. Nous espérons que les autres sociétés nationales, le Secrétariat de la Fédération et le Comité international de la Croix-Rouge soutiendront ces initiatives de façon coordonnée et durable, en fonction de nos plans nationaux de développement.

Nous demanderons à nos gouvernements et aux organisations régionales et nationales de nous aider à tenir notre engagement.

Nous nous rendons compte que pour que les décisions prises à la XVIIe Conférence interaméricaine soient suivies d'effet, il faudra que nous poursuivions nos efforts en menant des activités de suivi et d'évaluation rigoureuses et soutenues. Ce processus devra reposer sur un partenariat entre les sociétés nationales et les collectivités, les gouvernements, et les organisations et institutions qui partagent nos préoccupations. C'est dans cet esprit de partenariat que nous nous engageons.

Directives pour l'élaboration du Plan d'action de la XVIIe Conférence interaméricaine

1. Contenu du Plan d'action :

- **Le point de départ est l'« Engagement de Santiago ».**
 - L'Engagement définit la substance.
 - Le Plan d'action définit la manière.
- **En outre, nous nous appuyons sur :**
 - **Les documents stratégiques du Mouvement** : *Stratégie 2010, Stratégie du Mouvement et Plan d'action de la Conférence internationale.*
 - **Des documents issus de la région même** (élaborés durant la phase préparatoire de la Conférence et durant la Conférence elle-même avec la participation des sociétés nationales) :
 - a) **Rapport sur la mise en oeuvre du Plan d'action pour l'Amérique latine et les Caraïbes**
 - b) **Documents de travail de la Conférence :**
 - « Réduire les risques et améliorer la coordination : vers un système de gestion globale des catastrophes dans les Amériques »
 - « Équité et santé dans les Amériques : l'initiative de la Croix-Rouge visant à améliorer l'équité dans le domaine de la santé et à renforcer les capacités locales dans les Amériques ».
 - c) **Les conclusions des séminaires organisés en parallèle :**
 - Violence juvénile
 - Migrations
 - Partenariat avec le secteur des entreprises
 - d) **Le compte rendu des débats des groupes de travail sur la santé et les catastrophes.**

2. Processus d'élaboration du Plan d'action

Avec l'appui du Secrétariat de la Fédération, le CORI élaborera un projet de plan d'action qui sera, dans un délai de trois mois, présenté pour examen à tous les membres de la Conférence.

Ce processus nécessitera :

- a) La participation active des sociétés nationales.
- b) Des stratégies claires qui cadrent avec les engagements pris à la XVIIe Conférence interaméricaine.
- c) Un Plan d'action précis.
- d) Un CORI fort, capable de coordonner, d'appuyer et de suivre la mise en oeuvre du Plan d'Action.

- e) Le soutien des autres sociétés nationales, du Secrétariat de la Fédération et du Comité international de la Croix-Rouge.
 - f) Des alliances stratégiques avec d'autres organisations.
-